

# AIDES 2017

## POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

### LES ÉTAPES D'UN PROJET RÉUSSI

Rôle des acteurs du projet

### MODE D'EMPLOI

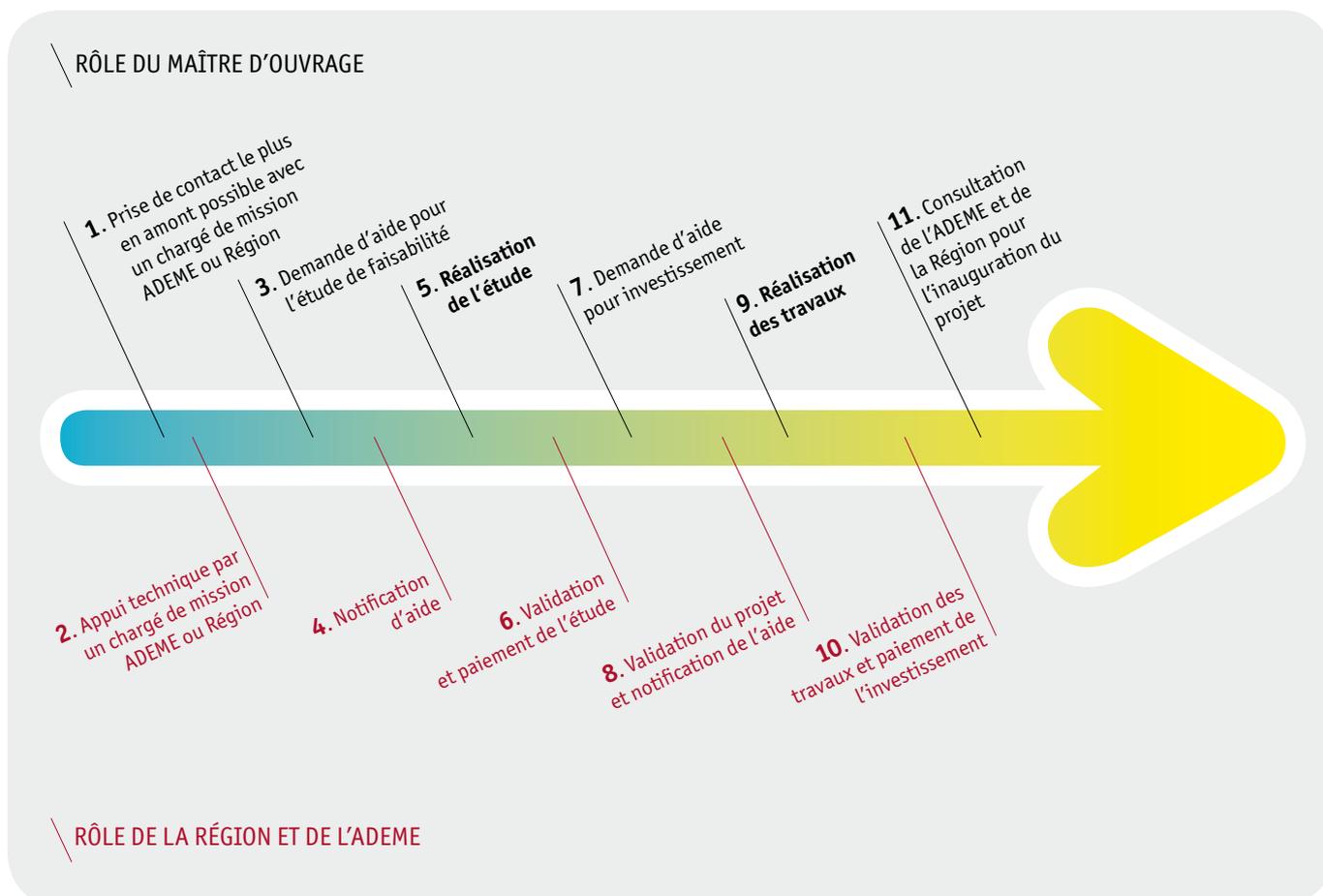
Démarche pour bénéficier d'une aide

### DÉTAILS DES DISPOSITIFS

Soutien financier favorisant l'efficacité énergétique dans les bâtiments, le recours aux énergies renouvelables et les démarches limitant les impacts environnementaux

À travers le programme Climaxion, la Région Grand Est et l'ADEME apportent un soutien financier à vos projets de transition énergétique et d'économie circulaire. Retrouvez dans les pages suivantes le récapitulatif des aides accordées aux collectivités et associations sur le territoire du Grand Est pour chacune des étapes d'un projet bien maîtrisé.

## LES ÉTAPES D'UN PROJET RÉUSSI



## MODE D'EMPLOI

Pour plus de détails sur chaque dispositif (conditions, assiettes éligibles, cahiers des charges, démarches, contacts...), référez-vous aux **modalités disponibles** sur [www.climaxion.fr](http://www.climaxion.fr) ou auprès de la Région ou de l'ADEME.

Un **contact préalable** auprès des services de la Région ou de l'ADEME est requis **avant** toute démarche. Il vous guidera, vous précisera les critères d'éligibilité des projets et saura vous apporter un éclairage technique.

Les aides 2017 sont accordées pour les travaux éligibles ayant fait l'objet d'un dépôt de dossier complet de demande de subvention avant le 31 octobre 2017 (ADEME) ou le 31 décembre 2017 (Région) ou selon le calendrier des appels à projets. Tous les dossiers reçus après cette date seront conservés et pourront être instruits au titre du dispositif 2018.

La demande doit être adressée **avant tout démarrage des études ou des travaux**.

# APPUI AUX DÉMARCHES CLIMAT AIR ENERGIE

## ► DÉMARCHE GLOBALE - OUTILS, ANIMATION ET ÉTUDES

Accompagnement des programmes d'actions opérationnels climat-air-énergie, avec une démarche transversale d'amélioration continue interne à la collectivité

### ● Cit'ergie

| OBJET  | AIDES 2017   |
|--|--|
| Pré-diagnostic Cit'ergie   | Appel à manifestation d'intérêt ADEME<br>Prise en charge à 100 %   |
| Assistance à maîtrise d'ouvrage<br>Conseiller Cit'ergie (4 ans)* | 70 % maximum   |
| Chef de projet interne à la collectivité Cit'ergie (3 ans)*      | - Forfait 24 000 € par an par Equivalent Temps Plein Travaillé<br>- Dépenses d'équipements plafonnées à 15 000 € par création de poste<br>- Dépenses de communication et formation plafonnées à 20 000 € par an et par structure |

### ● Climat Pratic

| OBJET   | AIDES 2017  |
|---|---|
| Assistance à maîtrise d'ouvrage<br>Animation Climat Pratic*     | 70 % maximum  |
| Chef de projet interne à la collectivité Climat Pratic (3 ans)* | - Forfait 24 000 € par an par Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT)<br>- Dépenses d'équipements plafonnées à 15 000 € par création de poste<br>- Dépenses de communication et formation plafonnées à 20 000 € par an et par structure |

### ● Etudes Climat Air Energie

| OBJET  | AIDES 2017    |
|--|---------------|
| Etude de planification énergétique             | 70 % maximum* |
| Etude de préfiguration d'un contrat d'objectif | 70 % maximum* |

\*Sous réserve de compétences, conditions et critères



## ► CONSEILS ET ANIMATION – BÂTIMENTS ET ÉNERGIES RENOUVELABLES, MOBILITÉ, FRICHES

Le programme Climaxion permet de financer des missions de conseillers au sein des collectivités.

### ● Conseils en énergie pour les particuliers

| OBJET   | AIDES 2017   |
|---|--|
| Conseillers Info Énergie des Espaces Info Énergie | <p>Poste de conseiller : jusqu'à 36 000 € par ETP/an</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissement initial plafonné à 15 000 € (la 1<sup>re</sup> année)</li> <li>- Dépenses de communication et de formation plafonnées à 20 000 € par an et par structure</li> </ul> |

### ● Rénovation des logements individuels

| OBJET  | AIDES 2017   |
|--|--|
| Plateformes locales de rénovation énergétique de l'habitat (création) dans le cadre d'un contrat d'objectifs territorial | <p>1. Aide forfaitaire à l'animation, aux actions de communication, formation, sensibilisation et aux études - suivi - évaluation</p> <p>Collectivité de moins de 100 000 habitants : 135 000 € sur 3 ans</p> <p>Collectivité de plus de 100 000 habitants : 270 000 € sur 3 ans</p> |
|  | <p>2. Aide indexée sur l'atteinte des objectifs = 50 € par foyer accompagné jusqu'à la rénovation</p> <p>Montant total de l'aide (forfaitaire + aide en fonction des objectifs) plafonné à 450 000 € sur 3 ans</p>   |

### ● Conseils en énergie pour les collectivités

Spécialiste des questions énergétiques pour votre patrimoine public, le conseiller partage son temps entre plusieurs petites et moyennes communes d'un territoire. L'ADEME et la Région Grand Est animent un réseau de conseillers en énergie partagés (CEP) (une aide financière sera étudiée au cas par cas).

### ● Transport/Mobilité

| OBJET                  | AIDES 2017  |
|------------------------|---|
| Conseiller en mobilité | <p>Poste de conseiller : - Forfait de 24 000 €/an par ETP</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses d'équipements à l'installation plafonnées à 15 000 €</li> <li>- Dépenses de communication et d'animation plafonnées à 20 000 € par an et par structure</li> </ul> <p>appel à projets mobilité ADEME et Région</p> |

### ● Dans le cas de requalification de friches

| OBJET   | AIDES 2017   |
|---|--|
| Études environnementales (plan de gestion, AMO...).         | 70 % maximum plafonné à 100 000 €  |
| Travaux de dépollution dans le cadre de projets exemplaires | 55 % maximum des coûts éligibles plafonnés à 1,5 M €<br>appel à projets national ADEME |



# EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS



## ➤ ÉVALUATION DE LA SITUATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

| OBJET  | AIDES 2017                                       |
|--|--|
| Audit énergétique simple                           | 70 % plafonné à 21 000 € et à 750 € par bâtiment |
| Audit énergétique approfondi (bâtiments complexes) | 70 % plafonné à 35 000 €                         |

## ➤ TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Voir les prérequis obligatoires et les solutions techniques de référence à mettre en œuvre dans la fiche dispositif téléchargeable sur le site [climaxion.fr](http://climaxion.fr)

| OBJET  | AIDES 2017  |
|--|---|
| Bouquet de 4 travaux sur l'enveloppe thermique | Forfait de 15 000 € + 40 à 85 €/m <sup>2</sup> surface de plancher (*) plafonné à 1250 m <sup>2</sup> SDP et 250 €/m <sup>2</sup> SDP pour l'aide aux travaux |
| Bouquet de 3 travaux sur l'enveloppe thermique | Forfait de 10 000 € + 25 à 75 €/m <sup>2</sup> surface de plancher (*) plafonné à 1250 m <sup>2</sup> SDP et 250 €/m <sup>2</sup> SDP pour l'aide aux travaux |
| Bouquet de 2 travaux sur l'enveloppe thermique | Forfait de 5 000 € + 20 à 60 €/m <sup>2</sup> surface de plancher (*) plafonné à 1250 m <sup>2</sup> SDP et 250 €/m <sup>2</sup> SDP pour l'aide aux travaux  |
| Bonus rénovation globale au niveau BBC         | + 10 000 €  |
| Bonus isolation matériaux biosourcés           | +20 % de l'aide aux travaux   |
| Création de logements conventionnés            | 40 à 80 €/m <sup>2</sup> surface de plancher (*) si changement ou non de la destination du bâtiment rénové  |

\* Modulation des aides aux collectivités selon le potentiel financier et l'effort fiscal des communes d'implantation

## ➤ CONSTRUCTION ET RÉNOVATION DE BÂTIMENTS ÉNERGÉTIQUEMENT EXEMPLAIRES

### Nature des projets :

- Construction ou rénovation de bâtiments performants à très faible besoin de chauffage (< 15 kWh/m<sup>2</sup>/an) et à très basse consommation d'énergie primaire (< 120 kWh/m<sup>2</sup>/an).
- Bâtiments concernés : logements collectifs (y compris individuels groupés) ou tertiaires, surface minimale de plancher : 300 m<sup>2</sup>.
- Les maîtres d'ouvrage devront être en possession du terrain sur lequel est envisagé le projet.

Un **maximum de 15 projets** pourra être retenu sur la durée de l'appel à projets qui se termine le **31 décembre 2017**.

| OBJET  | AIDES 2017  |
|--|---|
| Étude d'optimisation énergétique du bâtiment | 80 % du coût de l'étude plafonné à 7 000 €                    |
| Travaux                                      | 60 €/m <sup>2</sup> surface de plancher plafonnée à 100 000 € |

# RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

## ► SOUTIEN AUX DÉMARCHES DE CONCERTATION favorisant l'acceptabilité de projets énergie renouvelable

| OBJET   | AIDES MAXIMALES 2017                                     |
|---|--|
| Assistance à maîtrise d'ouvrage et prestations externes | 70 % de l'assiette éligible plafonnée à 10 000 € d'aides |

## ► ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS PARTICIPATIFS (minimum de 20 citoyens)

| OBJET   | AIDES MAXIMALES 2017                                    |
|---|---|
| Assistance à maîtrise d'ouvrage et prestations externes | 70 % de l'assiette éligible plafonnée à 5 000 € d'aides |

## ► SOLAIRE THERMIQUE

| OBJET   | AIDES MAXIMALES 2017   |
|---|--|
| Étude approfondie obligatoire pour les projets d'une installation solaire thermique > 25 m <sup>2</sup> | Règles du fonds chaleur <a href="#">Instruction ADEME</a>              |
| Investissement chauffe-eau solaire < 25 m <sup>2</sup>  | 60 %<br>Seuil d'éligibilité plafonné à 1 200 € HT/m <sup>2</sup>       |
| Investissement chauffe-eau solaire > 25 m <sup>2</sup>  | <a href="#">Appel à projets chaleur renouvelable instruction ADEME</a> |

## ► SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

| OBJET   | AIDES MAXIMALES 2017  |
|---|---|
| Étude PV uniquement si autoconsommation > 70 %    | 70 %<br>Plafonné à 3 500 € d'aide par bâtiment étudié   |
| Investissement PV pour autoconsommation < 100 kWc | *200 €/kWc à 300 €/kWc selon le taux d'autoconsommation, le taux d'autoproduction et le type de maître d'ouvrage<br>Bonification de 100 €/kWc si financement participatif avec un plafond de 30 % maximum |

\*Aide 25 % maximum du coût hors raccordement

## ► BOIS ÉNERGIE

| OBJET   | AIDES MAXIMALES 2017  |
|---|---|
| Étude approfondie obligatoire pour les projets > 70 kW  | 70 % du coût de l'étude   |
| Investissement chaufferie automatique au bois < 100 tep**/an<br>Réseau de chaleur associé             | 40 % à 50 %*<br>+ 10 % si mise en place d'un électrofiltre ou filtre à manches                    |
| Investissement chaufferie automatique au bois de 100 tep/an à 250 tep/an<br>Réseau de chaleur associé | Règles du fonds chaleur<br>Chaufferie : 1900 €/tep** EnR<br><a href="#">Instruction ADEME</a>     |
| Investissement chaufferie automatique au bois produisant > 250 tep/an<br>Réseau de chaleur associé    | Règles du fonds chaleur<br><a href="#">Appel à projets chaleur renouvelable instruction ADEME</a> |

\*Modulation des aides aux collectivités selon le potentiel financier et l'effort fiscal des communes d'implantation  
\*\*Tonne Équivalent Pétrole

## ► RÉSEAUX DE CHALEUR

| OBJET  | AIDES MAXIMALES 2017   |
|--|--|
| Schéma directeur   | 70 %   |
| Création de réseau de chaleur alimenté par des EnR < 1 000 ml (non lié à un investissement chaufferie bois)  | Règles du fonds chaleur<br>Montant indicatif : 70 % avec des plafonds d'aide suivant les diamètres nominaux de réseau<br><a href="#">Instruction ADEME</a> |
| Extension de réseau de chaleur alimenté par des EnR & R de 200 ml à 1 000 ml<br>En dessous de 200 ml voir conditions dans bois énergie ou programme de densification | Montant indicatif identique à la création de réseau<br>Règles du fonds chaleur<br><a href="#">Instruction ADEME</a>  |
| Création/extension de réseaux de chaleur > 1 000 ml  | Règles du fonds chaleur<br>Montant indicatif : 13 000 €/tep EnR<br><a href="#">Appel à projets chaleur renouvelable instruction ADEME</a>                  |

## ➤ PETITE HYDROÉLECTRICITÉ

| OBJET                          | AIDES MAXIMALES 2017   |
|--------------------------------|--|
| Étude hydroélectrique          | 70 %   |
| Investissement hydroélectrique | Turbines ichtyocompatibles<br>30 %<br>Autres turbines avec dispositif de montaison et dévalaison fonctionnelle : 10 %<br>Plafond d'aides : 100 000 € |

## ➤ PLATEFORME D'APPROVISIONNEMENT BOIS ÉNERGIE

| OBJET  | AIDES MAXIMALES 2017             |
|--|----------------------------------|
| Étude  | 70 %                             |
| Investissement plateforme d'approvisionnement bois énergie | 40 % plafonné à 400 000 € d'aide |

## ➤ GÉOTHERMIE ASSISTÉE PAR POMPE CHALEUR

| OBJET   | AIDES MAXIMALES 2017   |
|---|--|
| Étude   | 70 % de l'assiette éligible plafonnée à 50 000 €   |
| Investissement géothermie de moins de 6 tep EnR/an sur nappe et champ de sondes et géothermie de moins de 10 tep EnR/an sur eaux usées  | 40 à 50% (*)   |
| Investissement géothermie <ul style="list-style-type: none"> <li>sur nappe entre 6 et 50 tep EnR/an</li> <li>sur champ de sondes entre 6 et 25 tep EnR/an</li> <li>sur eaux usées entre 10 et 100 tep EnR/an</li> </ul> | Règles fonds chaleur<br>Montant indicatif : <ul style="list-style-type: none"> <li>Nappe : 2 200 €/tep EnR +200 €/ml de puits</li> <li>Champ de sondes : 8 800 €/tepEnR</li> <li>Eaux usées : 4 400 €/tep EnR</li> </ul> <a href="#">Instruction ADEME</a> |
| Investissement géothermie <ul style="list-style-type: none"> <li>sur nappe &gt; 50 tep EnR/an</li> <li>sur champ de sondes &gt; 25 tep EnR/an</li> <li>sur eaux usées &gt; 100 tep EnR/an</li> </ul>                    | Règles du fonds chaleur<br><a href="#">Instruction ADEME</a>   |

## ➤ MÉTHANISATION

| OBJET                        | AIDES MAXIMALES 2017  |
|------------------------------|---|
| Étude                        | 70 % assiette éligible plafonnée à 50 000 € pour les diagnostics et à 100 000 € pour les accompagnements de projet            |
| Investissement méthanisation | Règles du fonds chaleur et fonds déchets<br><a href="#">Appel à projet méthanisation</a><br><a href="#">instruction ADEME</a> |

\*Modulation des aides aux collectivités selon le potentiel financier et l'effort fiscal des communes d'implantation

## ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'économie circulaire a pour objectif de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, d'eau et des sources d'énergie à tous les stades du cycle de vie.

### APPROCHE GLOBALE

| OBJET | AIDES MAXIMALES 2017  |
|-------|---|
| Étude | 70 % maximum assiette éligible plafonnée à 50 000 € (diagnostic) ou 100 000 € (étude de projet) |

### FORMATION / SENSIBILISATION

| OBJET                       | AIDES MAXIMALES 2017             |
|-----------------------------|----------------------------------|
| Formation / sensibilisation | 50 à 70 % du coût au cas par cas |

### PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

L'ADEME propose un dispositif d'accompagnement spécifique sur l'optimisation du service public de gestion des déchets, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la prévention des déchets des ménages, la gestion des biodéchets, la valorisation des recyclables secs des ordures ménagères et les démarches territoriales d'économie circulaire déchets.

### ANIMATION

| OBJET  | AIDES MAXIMALES 2017   |
|--|--|
| Chargé(e) de mission avec un programme d'actions (3 ans) | Poste de conseiller : jusqu'à 36 000 € par an par Equivalent Temps Plein Travaillé<br>- Dépenses d'équipements plafonnées à 15 000 € par création de poste<br>- Dépenses de communication et formation plafonnées à 20 000 € par an et par structure |

## LES AIDES COMPLÉMENTAIRES 2017

### Les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

Certaines entreprises vous proposent des primes, des prêts bonifiés si vous réalisez des travaux d'économies d'énergie. Ces aides interviennent dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie. Le dispositif des certificats d'économies d'énergie, introduit en 2005 par la loi POPE, **oblige les fournisseurs d'énergie** (électricité, gaz, chaleur, froid et fioul domestique) **à réaliser des économies d'énergie auprès de leurs clients**. S'ils ne respectent pas leurs obligations, l'État leur impose de fortes pénalités financières.

Pour plus d'informations : <http://calculateur-cee.ademe.fr>

Tous les contacts  
sur [www.climaxion.fr](http://www.climaxion.fr)

